



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matériel électrique et électronique

Question écrite n° 16122

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences de la fermeture du site Alcatel Conflans pour les salariés et les non-salariés dans les postes de restauration et de personnel de services. La direction annonce une démolition en Chine. Il lui rappelle que Conflans a déjà connu la fermeture de la lignes télégraphiques et téléphoniques en 1985 (3 000 employés) et que Alcatel l'avait remplacé. Alcatel joue un rôle économique important et un rôle essentiel dans l'intégration des jeunes non diplômés. Elle est également un rôle fondamental la recherche, en France et en Europe. Aussi, il lui demande de lui indiquer comment le gouvernement envisage aider les employés d'Alcatel, soit dans l'arrêt immédiat de toute procédure de licenciement et des délocalisations, soit dans un dispositif d'aide aux départs volontaires et des mesures spécifiques pour les personnes de plus de cinquante ans, soit des mesures de compensations des salariés spoliés par l'effondrement boursier de la valeur du titre Alcatel. - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur la restructuration touchant le site de production de l'entreprise ALCATEL à Conflans-Sainte-Honorine. Il lui demande comment le Gouvernement envisage d'aider les employés d'Alcatel. Le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale rappelle que l'usine Alcatel câble située à Conflans-Sainte-Honorine, qui devait fermer à la fin de l'année 2003, fermera dans le courant de l'année 2004. Une soixantaine de salariés est encore employée dans le cadre de la fermeture progressive du site. Le nombre maximum de licenciements devrait être de 268, au vu du plan de sauvegarde de l'emploi. Cette fermeture et les suppressions de postes qui en découlent ont pour origine la récession qui affecte depuis le début de l'année 2001 le marché des télécommunications dans sa globalité et plus spécifiquement les commandes de l'entreprise Alcatel Cable France, dont le chiffre d'affaire s'est considérablement dégradé. Le principal objectif du plan de sauvegarde de l'emploi a visé à limiter le nombre des licenciements (encouragement du passage à temps partiel, possibilités de départ en préretraite totale dès cinquante trois ans, recensement des emplois disponibles au sein du groupe, mise en place d'une bourse d'emploi, aides à la mobilité géographique...). En ce qui concerne le reclassement externe, les salariés du site de Conflans-Sainte-Honorine peuvent bénéficier d'une étude d'employabilité susceptible de déboucher sur des formations et/ou sur un processus de validation des acquis et de l'expérience. Leur effort de reclassement est accompagné par un relais mobilité emploi dont la mission se terminera en octobre prochain. Le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale précise qu'en accompagnement de ce plan, l'entreprise a signé avec l'État une convention d'allocation temporaire dégressive, susceptible de bénéficier à 60 salariés, dans l'hypothèse où ils retrouveraient un emploi moins bien rémunéré. Le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale ajoute que ses services suivent avec attention la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'emploi ainsi que l'évolution de l'emploi au sein de l'entreprise Alcatel.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16122

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2594

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6130